

Règlement du concours photo

« La place de l'humain dans l'environnement »

D'après Yvette Veyret, géographe, **l'environnement** désigne les relations d'interdépendance existant l'Homme, les sociétés et les composantes d'une nature transformée ou non par l'Homme.

1 – Objectif du concours :

A l'occasion de la journée de la Terre du 22 avril, les élèves du LFM sont invités à réfléchir sur la notion d'environnement dans lequel nous faisons partie et évoluons. Les élèves sont amenés à se poser les questions suivantes :

- Quelles sont les composantes de mon environnement direct (urbain, rural, nature sauvage) ?
- Quelle est la place de l'espèce humaine dans cet environnement ?
- Comment transformons-nous notre environnement ?

L'objectif est également d'amener les élèves à exprimer leur créativité dans le domaine de la photographie.

2 – Modalités :

- Ce concours s'adresse à l'ensemble des élèves du secondaires, avec deux catégories ouvertes : catégorie « Collège » et catégorie « Lycée ».
- Les photos proposées doivent répondre aux critères suivants :
 - Donner un titre à la photo, la décrire brièvement et expliquer son choix (cette légende sera prise en compte dans la délibération du jury);
 - Le format de la photo peut être carré (1080x1080 px au minimum) ou horizontal (1024 px de large au minimum). Si la photo est sélectionnée, la ou le participant devra transmettre le fichier original en haute définition (dans une résolution minimum de 150 DPI).
 - Les photos ne devront avoir subi aucun montage ni trucage (photomontage) pour être admises à concourir.
 -

3 – Déroulement du concours :

- Les photographies doivent être transmises avant le jeudi 18 avril minuit sur le site internet de l'école [CONCOURS PHOTO | LFMManille](https://www.lfmanille.ph/concoursphoto) (<https://www.lfmanille.ph/concoursphoto>)
- Les photos doivent être nommées de la manière suivante « **Nom de l'auteur - Prénom de l'auteur - nom de la catégorie** ».

- Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule photographie
- En cas de questions techniques pour le dépôt de vos photos, ou autres, contactez Mr Betremieux (communication@lfmanille.ph)

4 – Sélection :

- A partir du 22 avril, seules les photos envoyées qui respectent les critères seront exposées au lobby.
- Pour chaque catégorie, deux lauréats, au moins (voir-dessous), seront récompensés :
 - Un lauréat reçoit le “prix du jury”
 - Un lauréat reçoit le “prix du public” (l'ensemble de la communauté scolaire peut voter; une voix par personne)
- Les critères de sélection pour chaque prix sont les suivants : respect du thème, esthétique, originalité, émotion, technique.
- Les organisateurs laissent la possibilité, à leur discrétion, de récompenser un lauréat supplémentaire dans chaque catégorie en fonction du nombre de participants, d'égalité de votes etc.

5 – Récompenses :

Les lauréats recevront des ouvrages de photographies en lien avec le thème du concours.

6 – Droits photographiques :

Le concours se fait dans le respect du droit à l'image prévu par la loi. En envoyant leur photographie, les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies proposées et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos envoyées ont donné leur accord.

Les participants s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion par le LFM des photographies déposées dans le cadre du concours, sur les supports imprimés, numériques et les comptes sur les réseaux sociaux du LFM (Instagram, Facebook), ou sous la forme d'une exposition photographique dans le lobby du LFM, sans restriction ni réserve, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication.

LES ORGANISATEURS